

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN

Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141

/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004

06 BP 10212 Ouagadougou 06

Tél. : (00-226) 25 40 77 88/99

E-mail : rectorat@usta.bf-----
RECTORAT
-----**BURKINA FASO****La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons**

Sâaba, le 18 septembre 2025

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA**3^e tour****(préinscriptions payées entre le 24 et le 30 août 2025)**

**Établissement/filière sollicité (e) : Faculté des sciences de la santé (FSDS)
Section pharmacie**

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 26 septembre 2025

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du **troisième tour** d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé (FSDS), **section pharmacie** au titre de l'année 2025-2026 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	AWOUME Komlan Annos	M	Togolaise
2	BAKOALA Beye Dylan	M	Burkinabè
3	BAMOGO Divine Cariel Wend-Nkonte	F	Burkinabè
4	BAYALA Océane	F	Burkinabè
5	COMPAORE Yashmina Wendbénédo Audrey	F	Burkinabè
6	ILBOUDO Bienvenue Djamilatou	F	Burkinabè
7	KAMBOU Elisée Gael	M	Burkinabè
8	KY Lawlessi Yann Marcelin	M	Burkinabè
9	SANKARA Kouka Latifatou Exona	F	Burkinabè
10	SANOU Abdoul Kader	M	Burkinabè
11	SAWADOGO Mohamed	M	Burkinabè
12	SAWADOGO Salfou Abdoul Abass	M	Burkinabè
13	SETONDJI Mahougnon Merveille Joinelle	F	Béninoise

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
14	TAPSOBA Élodie	F	Burkinabè
15	YAMEOGO Benebnooma Carmen Maryse Yemima	F	Burkinabè
16	ZONGO Windpouiré Arlette Jessica	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à seize (16) noms.

Les candidats ont jusqu'au **vendredi 26 septembre 2025** pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur **dossier physique** et en s'acquittant de la totalité des **frais d'inscription** et d'au moins la première tranche de la **scolarité**, soit :

- 400 000 FCFA pour les nationaux
- 500 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée aux candidats de la liste d'attente.

En **rappel**, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 26 septembre 2025** à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement.

Pour les **candidats burkinabè** ayant obtenu leur baccalauréat en **2025**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'admissibilité à l'inscription**.

L'attestation d'inscription effective sera délivrée par la suite sur présentation de **l'attestation de participation à l'immersion patriotique** (ou d'exemption éventuelle).

Pour les autres, notamment les **non-nationaux**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'inscription** effective.

L'attestation d'inscription est exigée pour accéder aux cours.

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national